Conseil central
du Montréal métropolitain
www.ccmm-csn.qc.ca
Conseil central du Montréal métropolitain CSN
Novembre 2008
Volume 22, numéro 8

Bed-in au Reine Elizabeth

unité

L'organe officiel
du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN)
est publié à 3100 exemplaires
P.P. 40064900
ISSN 1718-1178
Responsable : Dominique Daigneault par intérim
Coordination et rédaction : Nancy Poirier
Conception graphique : Jean Gladu et Sophie Marcoux
Montage : Linda Rodrigue
Photographies : Alain Chagnon, Michel Giroux, Nancy Poirier
Impression : Imprimerie CSN
Distribution :
Module de distribution de la CSN
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
http://www.ccmm-csn.qc.ca
Pour abonnement :
linda.rodrigue@csn.qc.ca
Téléphone : 514-598-2021
Télécopieur : 514-598-2020

À l'agenda

Novembre

3, 4 et 5
Formation exécutif syndical I

5
Assemblée générale

10, 11 et 12
Formation exécutif syndical II (préalable : exécutif syndical I)

17 et 18
Formation trésorerie (préalable : exécutif syndical I)

19 et 20
Formation initiation à la santé sécurité

24, 25 et 26
Formation accidents et maladies du travail

Coup d'oeil sur l'assemblée générale

Un automne haut en couleur

À l'ouverture de l'assemblée générale du 1er octobre dernier, le président du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN), Gaétan Châteauneuf a, d'entrée jeu, rappelé la tenue des élections fédérales, du 14 octobre, tout en invitant les membres à participer massivement à la grande marche du 5 octobre pour dénoncer les politiques conservatrices. Au cours de l'assemblée, les délégué-es ont d'ailleurs adopté une résolution de vote stratégique à évaluer comté par comté pour contrer les politiques conservatrices. Aussi, il a annoncé qu'il y a eu plus de 5 000 participantes et participants à la manifestation du 28 septembre contre le projet de loi C-484.

Les syndicats en conflits

Syndicat canadien des communications de l'énergie et du papier (FTQ) de Pétro-Canada

Le président a informé l'assemblée générale que les conflits à l'hôtel Fairmont Reine Elizabeth, au Sheraton Four Points et au Casino sont toujours en cours. Dans un geste de solidarité intersyndicale, les délégué-es ont reçu le Syndicat canadien des communications de l'énergie et du papier (FTQ) de Pétro-Canada, en lock-out depuis 11 mois. C'est plus de 260 familles qui se retrouvent sans revenu. Les lockoutés ont fait appel à la solidarité pour maintenir le boycott des produits pétroliers et dérivés de Pétro-Canada.

Les invités

Jacques Létourneau, adjoint à l'exécutif de la CSN, est venu parler aux délégué-es de la tenue de la 1e *Journée mondiale pour le travail décent*, le 7 octobre. Manon Perron, trésorière au CCMM a informé les membres du dîner causerie qui aura lieu à cette occasion dans la région de Montréal.

Ensuite, Ronald Cameron, président de la FNEEQ, est venu informer l'assemblée du fait que la part des transferts fédéraux versée directement à l'enseignement collégial est nettement insuffisante. Finalement, les délégué-es ont reçu la démission du camarade Claude Boutillier, responsable du dossier santé et services sociaux, à la suite de son embauche à la CSN. Il y aura donc élection à la prochaine assemblée générale à ce poste ●

10e Colloque Gérard-Picard

Le 10e Colloque Gérard-Picard aura lieu les 26 et 27 novembre prochains.
C'est sous le thème *S'impliquer pour l'avenir, l'action syndicale dans le développement de l'entreprise* que les participantes et participants pourront échanger. Nous vous attendons en grand nombre à ce rendez-vous annuel!

Merci Claude!

Claude a eu un parcours de militantisme coloré et engagé pendant plus de 25 ans à la CSN durant lesquels il a occupé plusieurs fonctions au conseil central ainsi qu'au sein de son syndicat local. Claude, au nom du conseil central, nous te souhaitons la meilleure des chances comme salarié de la CSN.
Tu vas nous manquer!

Organisme régional affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le Conseil central du Montréal métropolitain regroupe 92 000 membres du secteur public et du secteur privé, répartis au sein de 400 syndicats sur le territoire des régions administratives de Montréal, de Laval et du Grand Nord du Québec.

www.ccmm-csn.qc.ca

Conseil central DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN CSN

éditorial

La responsabilité sociale un devoir pour les entreprises

Par Dominique Daigneault
2e vice-présidence du CCMM-CSN

En septembre dernier, des membres du comité environnement et développement durable du conseil central participaient à un colloque international sur le développement durable organisé par le Centre d'études en droit économique de la Faculté de droit de l'Université Laval. Au même moment, la CSN déposait un document sur les politiques d'achat responsable à son conseil confédéral. Ce document visait, entre autres, à présenter une ébauche de plan d'action pour la mise en œuvre des propositions concernant la responsabilité sociale des entreprises et des institutions publiques, adoptées lors du 62e congrès de la CSN.

La responsabilité sociale des entreprises à l'ordre du jour

La responsabilité sociale des entreprises (RSE) est un concept qui prescrit que l'entreprise doit intégrer des pratiques de gestion et de gouvernance qui tiennent compte des trois volets du développement durable, soit l'environnemental, le social et l'économique. Elle doit tenir compte des impacts de l'ensemble de ses activités sur les personnes et les communautés, et ce, tant au niveau local qu'international. En ce sens, les pratiques de l'entreprise, ainsi que le choix de ses fournisseurs et sous-traitants, doivent reposer sur des critères sociaux et environnementaux qui, non seulement respectent, mais vont au-delà des conventions internationales et des dispositions législatives régissant les droits du travail et de l'environnement.

En fait, l'entreprise ne peut plus se retrancher derrière sa seule mission économique, elle doit aussi démontrer sa légitimité sociale et environnementale. Une démarche syndicale visant à faire cheminer les entreprises et les institutions en ce sens pourrait avoir des objectifs très divers comme l'adoption d'une PAR (politique d'achat responsable) ou encore la mise en place de mesures favorisant l'intégration en emploi de communautés qui font face à des difficultés spécifiques. D'ailleurs, avec les années, la CSN a développé de nombreux outils allant dans ce sens, comme par exemple le guide *Des milieux de toutes les couleurs* dont nous vous parlons dans ce numéro de l'*Unité*.

Le volet social : le parent pauvre du développement durable

Il nous apparaît que le volet social est trop souvent le parent pauvre du développement durable et qu'il est souvent sacrifié à l'autel du volet économique. Les vagues de délocalisation dérivent les unités de production des entreprises vers des pays qui permettent de profiter d'une main-d'oeuvre bon marché et de critères laxistes en matière environnementale et de droits de la personne.

Le travail visant à mieux prendre en compte le volet social est aussi parfois compliqué par certaines prises de position de nos dirigeants. À titre d'exemple, mentionnons l'accord de libre-échange conclu entre la Colombie et le Canada en juin dernier, avant même que le Comité permanent du commerce international n'ait terminé ses travaux portant, entre autres, sur les effets éventuels de cet accord sur l'environnement et les droits de la personne. Pourtant, le bilan de la Colombie est un des pires en cette matière en occident. En effet, depuis 1991, plusieurs milliers de personnes dont plus de 2 000 syndicalistes, ont été assassinées et les droits syndicaux y sont toujours bafoués, comme vous pourrez le lire dans l'article de la page 10.

Le volet social : un incontournable

Même si cela s'avère compliqué, il est essentiel pour nous qu'en matière de RSE, le volet social soit pleinement considéré. Sinon, comme le mentionnait monsieur Collart Dutilleul, professeur agrégé à la Faculté de droit et des sciences politiques de Nantes, lors du colloque dont nous parlions précédemment : « *Sans le volet social, il n'y a de durable que le sous-développement.* »

Pour une véritable intégration

Des milieux de toutes les couleurs

Le Québec est une terre d'accueil pour les immigrantes et immigrants, ce qui a grandement contribué à son développement comme société. L'arrivée des immigrants au cours des dernières décennies a fait en sorte qu'ils constituent maintenant plus de 60 % de la croissance de la population active du Québec, ce qui a eu pour conséquence de diminuer les effets néfastes de la baisse démographique.

Selon les prévisions d'Emploi-Québec, environ 700 000 postes seront à pourvoir au Québec d'ici 2011, en grande partie à cause des départs à la retraite (référence www.pacte-emploi.gouv.qc.ca). Déjà, les entreprises éprouvent des difficultés de recrutement de la main-d'oeuvre. Les défis sont de taille, notamment au niveau de la protection de la langue française et d'une éventuelle régionalisation de l'immigration. C'est à Montréal que près de 83 % de la population immigrante réside (référence ministère de l'Immigration et des Communauté culturelles 2008).

Outiller les syndicats

À l'assemblée générale intercalaire du conseil central tenue les 10 et 11 septembre dernier, madame Lise Poulin, secrétaire générale de la CSN, ainsi que Josée Roy, adjointe au comité exécutif de la CSN, sont venues présenter le guide pour l'intégration et le maintien en emploi des immigrantes et immigrants et des personnes des communautés culturelles et des minorités visibles, intitulé *Des milieux de travail de toutes le couleurs, apprendre à travailler ensemble,* publié par la CSN. Les échanges qui ont suivi la présentation ont été très intéressants. Nous avons été en mesure de constater que plusieurs milieux sont proactifs en matière d'intégration des communautés culturelles dans leur lieu de travail.

Ce guide a pour objectif de donner des outils aux syndicats afin qu'il travaillent conjointement avec leurs employeurs à diminuer les obstacles à l'intégration sociale, économique, linguistique et culturelle des nouveaux arrivants pour qu'ils deviennent des citoyennes et citoyens à part entière. Tous les acteurs des milieux de travail doivent être mis à contribution afin d'implanter des mécanismes qui favorisent l'accueil, le soutien et le maintien en emploi des immigrantes et immigrants. La majorité des immigrants venus au Québec le font pour se trouver un emploi et ainsi améliorer leurs conditions de vie. Notre rôle comme syndicat est de les accompagner dans ce processus.

Dans la première partie de la brochure, on retrouve une mise en contexte où certains éléments, tels que l'évolution démographique de l'immigration et de l'emploi sont mis en lien afin de parfaire l'analyse de la situation. Dans la deuxième partie, il est question de l'intégration en emploi et à la vie syndicale. Le dernier volet est consacré à l'intervention en milieu de travail et à la prise en charge syndicale. Vous pouvez vous procurer cet outil auprès du centre de la documentation de la CSN ou le télécharger à l'adresse **www.csn.qc.ca/Congres_2005/CSN-Integration.pdf**. Enfin un véritable outil qui propose des mesures concrètes pour l'intégration des communautés culturelles!

Semaine québécoise des rencontres interculturelles

Enrayons les préjugés

À l'occasion de la *Semaine québécoise des rencontres interculturelles*, les membres du comité des relations interculturelles de la CSN et celui de l'immigration et des relations ethnoculturelles du Conseil central du Montréal métropolitain ont échangé sur la problématique de l'intégration en milieu de travail. Deux invités du groupe PROMIS ont tracé les grandes lignes des difficultés rencontrées et des succès réalisés dans le domaine de l'intégration socio-économique des nouveaux arrivants. Andrée Ménard et Moussa Guene oeuvrent d'arrache-pied pour accompagner les immigrantes et les immigrants dans leur insertion professionnelle : cours de français, rédaction de curriculum vitae, visites aux familles et ateliers leur étant destinés, école du samedi aux enfants, cuisines

collectives, programmes pour femmes isolées... Les résultats sont positifs, mais on se cogne encore aux préjugés des employeurs et des salariés qui méconnaissent les bienfaits des acquis obtenus à l'extérieur du pays et de l'enrichissement résultant de la découverte de « la différence ».

Il est essentiel de poursuivre le travail de sensibilisation, travail qui incombe tant à l'individu qu'au collectif, donc à nos syndicats ●

Les voix féministes s'élèvent

C'est plus de 5 000 militantes et militants de tous les groupes de la société : femmes, groupes communautaires, syndicats, partis politiques tels que Québec Solidaire et le NPD, qui ont manifesté dans les rues de Montréal le 28 septembre dernier, afin de dénoncer haut et fort les politiques de droite du gouvernement Harper. Rappelons que le projet de loi C-484 déposé par le député conservateur Epp risque de remettre en question le droit à l'avortement acquis il y a plus de vingt ans par des féministes qui ont fait la lutte pour le plein droit au contrôle de leur corps. Avec le déclenchement des élections fédérales, ce projet de loi a été arrêté de justesse, par contre nous devrons être plus qu'alertes dans les suites de la campagne électorale ●

Valoriser la profession enseignante

Le 6 octobre dernier, en lien avec la *Journée mondiale des enseignants* qui a lieu à tous les 5 octobre, les professeurs de tous les Cégeps du Québec, ont tenu des lignes de piquetage devant leur établissement, afin de manifester leur indignation et d'informer la population de la décision du gouvernement du Québec. Celui-ci a accordé aux Cégeps, 40 % des transferts fédéraux dédiés à l'enseignement supérieur tel que le demandaient les différents intervenants du milieu collégial. Toutefois, le gouvernement Charest a choisi de ne rien octroyer de ces sommes à l'enseignement proprement dit, c'est-à-dire à la préparation des cours, la prestation, l'encadrement et l'évaluation. Les enseignantes et les enseignants réclament un véritable réinvestissement dans l'enseignement collégial ainsi qu'une réelle reconnaissance de leur profession ●

Non aux politiques conservatrices

Près de 10 000 personnes issues d'une large coalition de groupes sociaux, culturels et syndicaux ont manifesté dans les rues de Montréal, le dimanche 5 octobre. Cette large coalition avait pour objectif d'inviter la population à ne pas voter pour un gouvernement conservateur lors des élections du 14 octobre. Les manifestants, ont réitéré haut et fort leur appui à des politiques en faveur de la paix, des droits sociaux, du respect de l'environnement, du développement de la culture et pour des emplois et des revenus décents pour tous ●

Appui solidaire à l'Unité de sécurité du Casino

Lors du BBQ de solidarité organisé pour les membres de l'Unité de sécurité du Casino de Montréal, c'est plus de 300 personnes qui sont venues donner leur appui. En lock-out depuis le 27 août dernier, ce sont toujours les horaires de travail qui demeurent au cœur du litige. Rappelons que tous les autres points de la convention sont réglés et que les agents souhaitent garder le statu quo quant à leur horaire. De plus, l'employeur n'avait soulevé aucune problématique liée aux horaires pendant le déroulement de la négociation. Les agents de sécurité font preuve d'une détermination sans relâche. **Solidarité**!

Une ambiance du tonnerre

C'est sous le coup de midi, le 16 septembre dernier, dans une ambiance du tonnerre que plus de 300 professionnel-les de l'hôtellerie du Reine Élizabeth et du Sheraton Four Points ont manifesté dans les rues de Montréal. En grève depuis la fin août, les salarié-es ont rappelé devant le Centre d'infotouriste du carré Dominion, que leur conflit perdure indûment. Les grévistes ont également interpellé le Centre d'infotouriste afin de leur demander de ne plus diriger les touristes vers les deux hôtels en conflit, tant et aussi longtemps qu'un règlement satisfaisant ne sera pas intervenu. Les deux employeurs refusent toute avancée aux tables de négociation. Lors de la manifestation, le président de la Fédération du commerce, Jean Lortie, a souligné que les prochaines semaines seront corsées pour ces deux hôteliers, pas question de baisser les bras!

À ce jour, on chiffre à 28 le nombre de règlements intervenus dans le secteur de l'hôtellerie au Québec. Si cela a été possible pour ces 28 hôtels, il n'y a aucune raison que ça ne le soit pas également pour les professionnel-les du Reine Élizabeth et du Sheraton Four Points ●

Manifestation théâtrale des professionnel-les de l'hôtellerie

Mardi 23 septembre, 300 grévistes du Sheraton Four Points et du Reine Élizabeth ont manifesté dans le centre-ville de Montréal afin de sensibiliser l'Association des hôtels du Grand Montréal à l'entêtement de ces deux employeurs face à leur refus de négocier. Par la suite, les grévistes ont défilé sur 2,5 kilomètres avec un char allégorique mettant en scène la reine Elizabeth fouettant ses sujets cuisiniers, préposées aux chambres, serveurs et gens de métier. Ce fut une manifestation haute en couleur, dynamique et quelque peu surprenante!

Un appui indéfectible

Vendredi 26 septembre, plus de 300 personnes se sont rassemblées devant le Sheraton Four Points afin d'appuyer les professionnel-les en grève depuis le 25 août dernier. Ceux-ci ont reçu l'appui des grévistes du Fairmont Reine Elizabeth, du Holiday Inn Longueuil ainsi que des salarié-es de la CSN de toutes les régions du Québec. Cette manifestation d'appui de la CSN a aussi permis de dénoncer le fait que cet employeur utilise toujours les services de briseurs de grève, et ce, malgré l'ordonnance reçue de la Cour Supérieure ●

Un moment historique

« Flash back »1969 : John Lennon et Yoko Ono couchés dans un lit au Reine Elizabeth. Les grévistes du Fairmont ont été témoins d'un moment historique. C'est la première fois qu'un Bed-in syndical est mis en place afin de dénoncer la lenteur dans laquelle se passent actuellement les négociations. En grève depuis 4 semaines, les grévistes du Fairmont Reine Elizabeth sont plus que déterminés à obtenir un règlement satisfaisant. En 50 ans d'existence, c'est la première fois qu'ils doivent recourir à la grève pour l'amélioration de leurs conditions de travail. Lors de cet événement les grévistes ont chanté « All we are saying is give **Deal** a chance » ●

Visite au Fairmont du Mont-Tremblant

C'est plus de 300 professionnel-les du syndicat du Reine Elizabeth qui se sont déplacés au Fairmont du Mont-Tremblant par un beau mardi matin, afin d'indiquer à la direction de l'hôtel leur indignation envers leur employeur qui refuse toujours de négocier une entente satisfaisante. À cette occasion, un pique-nique haut en couleur a été organisé dans la féerie automnale. On a profité de ce moment pour remettre aux grévistes leurs prestations de grève. Lors de cette manifestation, les intervenants ont rappelé que tant et aussi longtemps que le conflit perdurera, des visites surprises seront à prévoir dans les autres Fairmont. Il ne reste qu'à souhaiter que la direction du Fairmont Reine Elizabeth ait saisi le message qui lui a été lancé ●

On fait du bruit!

Une cinquantaine de professionnel-les du Sheraton Four Points en grève depuis plus de sept semaines se sont déplacés à l'hôtel Aloft près de Dorval afin de signifier leur impatience face à la lenteur avec laquelle se déroulent actuellement les pourparlers à la table de négociation. Les grévistes ont occupé le hall d'entrée pendant près de 20 minutes en scandant des slogans demandant à la direction de l'hôtel Aloft de faire pression sur la direction du Sheraton Four Points pour qu'elle pose des gestes significatifs à la table de négociation afin de régler le litige qui se prolonge. Soulignons que le propriétaire de l'hôtel Aloft est le même que celui du Sheraton Four Points. Souhaitons qu'une petite discussion avec la direction du Four Points ait lieu rapidement ●

Une poursuite judiciaire sans fondement

Une victoire pour le mouvement féministe

Le 11 septembre dernier, la Cour du Québec, présidée par l'honorable juge Henri Richard, a rejeté la requête en diffamation déposée par le militant masculiniste Andy Srougi contre la revue *À bâbord !* et la militante féministe Barbara Legault.

Mise en contexte

En décembre 2006, monsieur Srougi accusait la revue *À bâbord!* et madame Legault d'avoir « proféré des propos haineux » à son égard dans l'article « *Des hommes contre le féminisme* » signé Barbara Legault. Monsieur Srougi prétendait dans sa requête que « *des propos diffamatoires, mensongères (sic) et haineux (avaient) porté atteinte à (sa) réputation et lui ont causé une détresse émotionnelle* ». Andy Srougi est un ex-coordonateur de Fathers for Justice Québec et se présente comme un « *activiste pour le droit de l'homme* ». Il réclamait 20 999 $ en dommages moraux pour atteinte à sa réputation et 4 000 $ en dommages exemplaires. Lors du procès les 4, 5 et 6 juin dernier, il prétendait avoir été « *beaucoup affecté* » par l'article et le principal représentant de Fathers for Justice, Daniel Laforest, a témoigné en sa faveur indiquant que le texte l'avait « *affecté, blessé et angoissé* ».

Le jugement

Le juge a conclu que la preuve était absente, et que « *nous sommes loin d'une détresse émotionnelle qui a engendré des conséquences physiques douloureuses, qui l'ont empêché de dormir, lui ont donné mal à la tête et lui ont causé énormément de stress.* » Également dans son jugement, le juge « *déplore les excès de langage utilisés par certains ténors qui revendiquent de meilleurs droits pour les hommes et pour les pères* » et il « *souhaite, malgré les débats acrimonieux qui ont pu exister et les différences fondamentales de vues, que les discours des partisans des droits des hommes et des pères cessent de contenir des attaques personnelles à l'encontre des représentantes des groupes féministes.* »

Une victoire sans précédent

Il s'agit d'une victoire importante pour le mouvement féministe. Ce dernier fait de plus en plus face à des idéologies de droite. (Rappelons seulement le projet de loi C- 484 remettant en question le droit à l'avortement.) Dans l'optique où monsieur Srougi aurait gagné cette affaire, cela aurait entraîné des conséquences graves pour la lutte féministe en général, notamment quant à sa liberté de publier des analyses et opinions pour enrichir le débat public. Ainsi, dans ce jugement, la liberté de presse et d'expression se trouvent renforcées. Félicitations à la revue *À bâbord !* et à madame Barbara Legault pour avoir persévéré et remporté cette importante victoire au nom de la lutte féministe.

L'article de madame Barbara Legault est paru dans la revue *À bâbord !* en octobre 2006 dans le no 16 ●

Cancer du sein

Belle initiative

Lors de l'assemblée générale intercalaire du conseil central tenue les 10 et 11 septembre dernier, Roger Davidson, militant au conseil central est venu présenter une initiative mise de l'avant par son employeur, Lavo. Cette entreprise est une PME qui fabrique des produits nettoyants tels que de l'assouplisseur et différents types de détergents. Pendant les mois de septembre, octobre et novembre, l'assouplisseur la Parisienne qui est un produit québécois, sera vendu dans un emballage rose, symbole de la lutte contre le cancer du sein. Ce produit est en vente dans les pharmacies et

les magasins Métro, Super C et Rossy. Lavo s'est engagé à remettre un don de 15 000 $ aux organismes qui luttent contre ce cancer qui risque de toucher 1 femme sur 9 au Québec (référence www.cancer.ca/québec).

Une belle initiative !

Capsule environnement

Vert malgré l'hiver!

Cet hiver, faites d'une pierre trois coups en améliorant votre confort, en posant un geste pour l'environnement et en économisant sur votre facture d'électricité. La clé : l'efficacité énergétique! Si vous êtes propriétaire, vous êtes admissible à de nombreuses mesures afin d'effectuer des rénovations écoénergétiques, dont le programme Rénoclimat. Les locataires pourront trouver de nombreuses astuces sur le site d' Équiterre pour neutraliser l'humidité, les courants d'air et plus encore. Notez qu'Équiterre offre un service de visite à domicile pour vous aider à améliorer l'efficacité énergétique de votre logis. Cette visite est gratuite pour les ménages à revenus modestes. Pour plus d'information, consultez le site d'Équiterre : www.equiterre.qc.ca ou composez le 514 522-2000 poste 246.

Nathalie Guay
Membre du comité environnement

Inclure les femmes dans la structure décisionnelle

La Centrale Unitaire des Travailleurs (CUT)

La première vice-présidente du conseil central, Véronique De Sève, a participé à la 12e plénière de la Centrale Unitaire des Travailleurs (CUT) à Sao Paulo au Brésil, qui a eu lieu du 1er au 8 août dernier, sous le thème *25 ans de défense de nos droits pour l'avancement des conquêtes.*

Lors de ce séjour, elle a également assisté à la 2e plénière des femmes de la CUT où plus de 250 femmes provenant de partout au pays ont discuté de la conjoncture actuelle de droite et des impacts sur les travailleuses. Elles ont aussi échangé sur une politique d'égalité et d'alliances possibles avec d'autres mouvements de femmes. Néanmoins, le débat qui était au cœur de la rencontre visait la modification des statuts et règlements de la centrale syndicale afin d'inclure des mesures contraignantes pour atteindre un

quota de représentativité de 30 % de femmes dans les structures décisionnelles de la CUT. Grâce à leur ténacité et à leur conviction, les femmes ont gagné cette bataille sans précédent!

Enfin, la CUT a profité de cette rencontre pour rendre hommage à Maria Ednalval, décédée en 2007. Cette militante a donné sa vie pour la cause syndicale et elle s'est particulièrement débattue pour la place des femmes dans le monde syndical brésilien ●

CFDT de Rhône-Alpes

En visite au Québec

L'exécutif du conseil central a profité, le 4 septembre dernier, de la réunion de la rentrée du conseil syndical pour recevoir une délégation de 7 représentantes et représentants de la Confédération française démocratique du tra-

vail (CFDT) de la région de Rhône-Alpes. La CFDT regroupait près de 808 000 membres en 2007 (référence du site Internet www.cfdt.fr). Elle mène des actions syndicales à travers la France pour défendre les intérêts individuels et collectifs des travailleuses et travailleurs. Rappelons que le président, Gaétan Châteauneuf, a participé en juin dernier au congrès de la CFDT à Rhône-Alpes, comme nous le mentionnions dans la dernière parution de l'*Unité*.

Lors de cette rencontre, d'entrée de jeu, le président a fait un survol de la mission du conseil central, de sa structure et des actions qu'il soutient. Par la suite, chaque responsable des différents comités des fronts de lutte *(immigration et relations ethnoculturelles, LGBT, condition féminine, jeunes, solidarité internationale, santé sécurité au travail, éducation, droit au travail, environnement et développement durable, santé services sociaux)* a expliqué son mandat et son plan de travail pour 2008-2009.

La délégation de la CFDT Rhône-Alpes a ensuite présenté sa structure et ses lieux d'interventions. Aussi, elle a fait un survol de la représentativité syndicale en France. Ce qui a attiré l'attention des participantes et participants du conseil central, c'est le volet concernant les libérations des militantes et militants syndicaux accordées en fonction du nombre de membres élus et qui sont inscrits dans la loi. Donc, plus il y a de membres élus plus il y a de libérations pour faire de l'action syndicale.

Enfin, les participantes et participants ont constaté que malgré les milliers de kilomètres qui séparent les deux organisations syndicales, les intérêts et champs d'actions sont très similaires, ce qui vient solidifier et faciliter la solidarité des luttes syndicales. La délégation française a salué la qualité des échanges ainsi que l'accueil chaleureux qu'elle a reçu ●

L'université syndicale d'été de la CFDT

L'engagement au cœur des réflexions

La CFDT tenait son Université syndicale d'été (USE) du 25 au 28 août dernier sous le thème de l'engagement. La deuxième vice-présidente du Conseil central du Montréal métropolitain, Dominique Daigneault, y représentait la CSN. Elle y a fait une présentation sur l'engagement syndical à la CSN.

Le travail de réflexion de l'Université syndicale d'été portait sur les raisons qui font que l'on s'engage, les différentes formes d'engagements et l'engagement des jeunes. Cette réflexion devait déboucher sur le développement de perspectives pour améliorer et enraciner l'engagement à la CFDT, et ce, dans un contexte où la question de la représentativité constitue un enjeu majeur pour le syndicalisme français ●

Répression politique en Colombie

Massacre des dirigeants syndicaux

Avec plus de 47 millions d'habitants et une biodiversité très riche, la Colombie demeure un pays extrêmement complexe. À l'assemblée générale intercalaire du conseil central tenue les 10 et 11 septembre dernier, les délégué-es ont pu entendre le témoignage émouvant de madame Martha Nino, réfugiée de la Colombie. Madame Nino a subi les atrocités que vivent actuellement les progressistes de gauche de ce pays, dont les syndicalistes. Les différents acteurs en conflit sont les forces répressives de l'État tels que les militaires et paramilitaires et les guérillas (mouvement de la gauche). Ce conflit, qui met en présence des forces inégales, perdure depuis un demi-siècle. Il a provoqué le déplacement de près de 4 millions de colombiennes et colombiens, une tragédie sans précédent. On dénombre près d'un million de morts depuis 1948 à cause du conflit armé, ce que ne reconnaît toujours pas le gouvernement actuel, et ce, même s'il finance les groupes militaires et paramilitaires.

Selon un rapport d'Amnistie internationale, la Colombie demeure l'un des pays les plus dangereux au monde pour les syndicalistes. Des milliers d'assassinats surviennent chaque année, auxquels viennent s'ajouter plus de 15 000 disparitions. Au cours des dix dernières années, 64 % des assassinats de syndicalistes dans le monde avaient lieu en Colombie. Mentionnons qu'à cet effet, lors de l'assemblée générale intercalaire, madame Nino a bouleversé les délégué-es en relatant les circonstances atroces dans lesquelles se sont déroulés les meurtres de personnes progressistes, notamment en les découpant en deux avec une scie à chaîne.

Le procès

En 2005, débutait un long processus d'enquêtes et d'audiences publiques devant le Tribunal permanent des peuples (institution internationale fondée en 1979). Des organisations sociales, des syndicats, des organisations non gouvernementales, des peuples autochtones et des victimes se sont rendus aux audiences afin de rendre compte des atrocités dans lesquelles ils ont été plongés. Ils ont présenté, et ce, par de nombreux témoignages oraux et écrits, l'ampleur des très graves violations des droits de la personne qui sont perpétrées en Colombie. Après avoir analysé les plaintes et les témoignages, et en vertu de la Déclaration universelle des droits des peuples et des conventions et des déclarations internationales, le Tribunal a accusé le gouvernement de la Colombie de crimes contre l'humanité.

La décision

Cette décision du Tribunal permanent des peuples s'appuie sur plusieurs faits. Le gouvernement colombien a créé un cadre législatif qui permet des violations du droit au travail adopté dans le cadre de l'Organisation internationale du travail (OIT). De plus, il a permis l'établissement d'un cadre juridique et institutionnel qui permet aussi la violation généralisée des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels reconnus dans les conventions internationales. Il a violé les droits collectifs à la terre et aux ressources naturelles. Il a participé de façon directe et indirecte à des actions et omissions dans la perpétration de pratiques génocidaires telles que meurtres, blessures graves à l'intégrité physique ou mentale, assujettissement intentionnel de personnes à des conditions d'existence devant entraîner leur destruction physique (totale ou partielle), anéantissement du mouvement syndical colombien.

Les droits syndicaux

L'École Nationale Syndicale (ONG de développement créée en 1982) de Colombie a recensé 2 245 homicides, 3 400 menaces et 138 disparitions à l'encontre de syndicalistes, entre janvier 1991 et décembre 2006. Pour Susan Lee, directrice du programme Amériques internationales *« le message envoyé aux syndicalistes de la Colombie est clair : ne critiquez pas les conditions de travail et ne militez pas pour protéger vos droits si vous ne voulez pas être réduits au silence à n'importe quel prix »* (www.pasc.ca)

Le fait de ne pas protéger les syndicalistes colombiens laisse entendre que les violences faites à leur égard peuvent continuer. Ces gestes se poursuivront tant et aussi longtemps que de véritables mesures n'auront pas été prises pour mettre fin à l'impunité dont bénéficient ceux qui menacent et tuent les syndicalistes. Cette situation d'impunité généralisée revêt un caractère structurel puisque l'État omet systématiquement de respecter ses obligations en refusant de mener des enquêtes sur la violation des droits des personnes et de punir les auteurs de ces crimes atroces. L'État doit rectifier la situation et compenser les victimes.

L'organisme d'*Action et solidarité pour la Colombie* (ASOCOLOM) a mis sur pied une pétition d'appui aux conclusions du Tribunal permanent des peuples sur les crimes contre l'humanité perpétrés en Colombie. Les syndicats qui veulent contribuer financièrement à la cause d'*Action et solidarité pour la Colombie* peuvent envoyer leur chèque au 5476, rue Mountain Sights, Montréal, H3W 2Y6. Il faut que les répressions politiques cessent en Colombie et qu'une véritable démocratie règne pour le peuple colombien.
Soyons solidaires!

Élection aux États-Unis

Enjeux politiques sur fond de débâcle financière

Les banques américaines seront épargnées à la suite d'un audacieux sauvetage de la réserve fédérale des États-Unis (FED), lequel coûtera 700 milliards de dollars aux contribuables états-uniens, soit la moitié du produit intérieur brut du Canada. « Privatiser les profits et socialiser les déficits », voilà une belle illustration de la philosophie de Bush et de l'héritage républicain. C'est dans cette conjoncture, du moins au moment d'écrire ces lignes, que se déroule l'élection présidentielle américaine opposant le démocrate Barack Obama, 46 ans et le républicain John McCain, 71 ans.

Bien qu'ils aient certains points en commun, les différences entre les candidats sont marquées : l'un est Noir (métis, en fait), l'autre est Blanc; l'un est jeune, l'autre est vieux, l'un est progressiste selon les standards états-uniens, l'autre est conservateur. Barack Obama a eu une montée fulgurante. Il dispose d'un charisme qui semble faire défaut à John McCain et il possède une compréhension, tant du peuple états-unien que de ses problèmes quotidiens, ce qui lui confère un autre avantage sur son adversaire.

On peut également mentionner qu'Obama a promis d'instaurer un système de protection en matière de soins de santé, accessible et abordable pour tous les états-uniens. D'une part, il assurerait les 46 millions de personnes qui ne bénéficient actuellement d'aucune protection. D'autre part, il ferait en sorte que les familles présentement assurées ne débourseraient jamais plus de 2 500 $.

En politique étrangère, peu de changements concrets, si ce n'est qu'il se montre prêt à « discuter » avec l'Iran et la Syrie, et qu'il vacille par rapport à l'embargo contre Cuba selon les pressions ambiantes. Obama s'est aussi montré solidaire des intérêts du gouvernement israélien et très peu de ceux du peuple palestinien. Concernant l'impopulaire guerre en Irak, il s'y oppose et propose de sortir les troupes du pays de façon graduelle. Il affirme toutefois que les militaires seraient plus utiles en Afghanistan… Enfin, il serait peut-être prêt à ouvrir l'entente sur le libre-échange avec le Canada, possiblement pour y incorporer des mesures plus protectionnistes.

Pour sa part, McCain mentionne à qui veut l'entendre qu'il ne sera pas un Bush numéro 2, mais il agit pourtant tout comme. Au Sénat, il a soutenu 90 % des propositions émanant de Bush. Son passé indique qu'il est un « va t'en guerre » et il ne semble pas pressé de retirer les troupes d'Irak. Sur le front intérieur, contrairement à Obama, McCain est contre l'avortement (sauf en cas de viol, d'inceste et de danger pour la mère) et contre l'union civile pour les lesbiennes et les gais. Il est en faveur de la peine de mort, et même en faveur de l'étendre à des personnes n'ayant pas atteint l'âge de dix-huit ans.

Fait intéressant, les deux candidats ont pour colistiers des personnes beaucoup plus à droite qu'eux-mêmes ou que ce qu'ils projètent à l'avant-plan. Sarah Palin, républicaine, se réclame de l'orthodoxie religieuse des Églises évangéliques et s'inscrit donc en ligne directe dans les idées réactionnaires de Bush. Pour sa part, Jo Biden a toujours soutenu les interventions militaires, que ce soit dans l'ancienne Yougoslavie ou en Irak. Il est également un partisan convaincu du tristement célèbre Patriot Act qui, entre autres, rend possible les atrocités qui se commettent à la prison de Guantanamo.

Mais, soutenir que les deux candidatures s'équivalent, comme d'aucuns semblent le dire, reviendrait à soutenir que Dion et Harper n'ont que leur nom pour se distinguer l'un de l'autre. Une analyse un peu plus fine démontrerait pourtant que même si les Libéraux sont bien loin d'être à gauche dans l'échiquier politique, ils sont tout de même plus loin, en tant que groupe, de la droite religieuse et archaïque que les Conservateurs, brillants élèves de l'école républicaine états-unienne…

DES MILIEUX DE TRAVAIL DE TOUTES LES COULEURS

Apprendre à **travailler ensemble**

Guide pour l'intégration et le maintien en emploi des immigrantes et immigrants et des personnes des communautés culturelles et des minorités visibles

CSN